



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Grenoble

**Service Inspection
Education Nationale
Enseignement Général**
Réf N° 2020-69
Affaire suivie par :
Les IEN Mathématiques
Physique-Chimie
Tél : 04 76 74 70 62
Mél : ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 2 septembre 2020

Les IEN
Mathématiques
Physique-Chimie

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

à

Mesdames et messieurs les professeurs de
Mathématiques Physique-Chimie

s/c de

Mesdames et messieurs les proviseurs
des LP, SEP et EREA publics

Mesdames et messieurs les directeurs des LPP
sous contrat

Chères collègues, chers collègues,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier chaleureusement tout particulièrement pour le travail et l'implication dont vous avez fait preuve depuis mars 2020, en ce qui concerne le suivi et l'accompagnement des élèves à distance. Nous vous souhaitons une bonne reprise pour cette année scolaire 2020-2021 et remercions vivement tous les enseignants qui ont contribué au bon déroulement des jurys d'examen et des formations, au tutorat des professeurs stagiaires ainsi qu'aux diverses actions entreprises en 2019-2020. Nous souhaitons également la bienvenue aux professeurs entrant dans l'académie ainsi qu'aux lauréats des concours de recrutement.

1. Positionnement des élèves

1.1. Tests de positionnement en seconde Bac Pro et première année CAP

Comme lors de la précédente rentrée, des tests de positionnement nationaux (format numérique avec correction automatisée) seront à mener en mathématiques en seconde Bac Pro. La nouveauté pour cette rentrée 2020 est que les élèves de première année de CAP sont également concernés, sous un format identique.

Ces tests devront se dérouler entre le lundi 14 septembre et le vendredi 2 octobre 2020.

1.2. Positionnement des autres élèves

Compte tenu de la situation particulière liée à la période de confinement, il apparaît capital de positionner, dès ce début d'année, l'ensemble de vos élèves afin d'identifier les notions qu'ils n'auraient pas assimilées comme cela aurait été le cas lors d'une année scolaire traditionnelle. Nous vous laissons libre de choisir la forme d'évaluation vous paraissant la mieux appropriée pour leur exploitation et la communication avec les familles.

Les résultats de ces évaluations permettront d'adapter votre enseignement et d'utiliser pleinement les dispositifs de remédiation (consolidation, accompagnement personnalisé, ...).

Le site Eduscol a dédié une page web qui concerne les priorités pédagogiques et outils de positionnement pour cette rentrée :

<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

2. La transformation de la voie professionnelle

Avec cette rentrée 2020, la transformation de la voie professionnelle (TVP) se poursuit en classes de 1^{ère} Bac Pro et de seconde année de CAP.

Pour cette année scolaire, les seules classes de Tale Bac Pro ne sont pas concernées par la TVP.

De nombreuses ressources sur la TVP sont regroupées sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

2.1. Les programmes et ressources

Les programmes de mathématiques et physique-chimie pour le CAP et pour la 2nde Bac Pro sont publiés au **BO spécial n° 5 du 11 avril 2019**. Ceux de 1^{ère} Bac Pro sont publiés au **BO spécial n° 1 du 6 février 2020**.

Année scolaire 2020-2021		
Première année CAP Programmes 2019		Deuxième année CAP Programmes 2019
2 nd e Bac Pro Programmes 2019	1 ^{ère} Bac Pro Programmes 2020	Tale Bac Pro Programmes 2009

Lien vers les nouveaux programmes 2019 :

- Mathématiques en CAP :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140751
- Physique-chimie en CAP :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140767
- Mathématiques en 2^{nde} Bac Pro :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140806
- Physique-chimie en 2^{nde} Bac Pro :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140760
- Mathématiques en 1^{ère} Bac Pro :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/spe003_annexe1_12_39841.pdf
- Physique-chimie en 1^{ère} Bac Pro :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/spe004_annexe1_12_39692.pdf

Des ressources d'accompagnement sont disponibles sur Eduscol :

- En mathématiques (**automatismes, vocabulaire ensembliste et algorithmique et programmation**) :
<https://eduscol.education.fr/cid144182/mathematiques-voie-pro.html>
- En physique-chimie (exemples de séquences et activités en classe) :
<https://eduscol.education.fr/cid144184/physique-chimie-voie-pro.html>

2.2. La co-intervention

Le dispositif de co-intervention entre nos disciplines et l'enseignement professionnel se poursuit cette année en seconde année CAP comme en 1^{ère} Bac Pro.

Il est rappelé que ces heures de cours, gérées simultanément par deux enseignants et **dans le même espace**, doivent permettre à chacune des disciplines de traiter une partie de leurs programmes respectifs.

Un document d'accompagnement sur la co-intervention est disponible sur Eduscol :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/fam_metiers_et_R_pedagogiques/32/2/Vade-mecum_co-intervention_1081322.pdf

2.3. Le chef d'œuvre

Pour cette année scolaire, la réalisation d'un chef-d'œuvre concerne les classes de première et deuxième années CAP, ainsi que les 2^{de} et 1^{ère} Bac Pro.

Il est rappelé que nos disciplines peuvent intervenir dans ce dispositif à la hauteur des besoins en mathématiques et/ou physique-chimie selon le(s) projet(s) mené(s).

Un document d'accompagnement sur le chef-d'œuvre est disponible sur Eduscol :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/fam_metiers_et_R_pedagogiques/40/4/Vade-mecum_realisation_chef-d_oeuvre_1081404.pdf

3. PPCR et accompagnement des enseignants

3.1. Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Dans le cadre du PPCR, les enseignants concernés ont reçu une notification, sur leur messagerie professionnelle (type xxx@ac-grenoble.fr).

A ce titre, ils vont bénéficier d'une **visite d'inspection** suivie de **deux entretiens de carrière (un avec l'inspecteur, un avec le chef d'établissement)**.

Le Ministère de l'Éducation Nationale a mis à en ligne une page qui vous permettra de vous informer et de préparer votre éventuel rendez-vous de carrière :

Nous vous invitons vivement à compléter le « [DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE L'ENTRETIEN - Aide à la préparation du rendez-vous de carrière](#) » et à nous le transmettre, ainsi qu'à votre chef d'établissement, quelques jours avant les rendez-vous de carrière.

Les rendez-vous de carrière concernant les enseignants éligibles en 2019-2020 et n'ayant pas pu avoir lieu du fait de la période de confinement, se dérouleront entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 janvier 2021, selon le protocole habituel.

3.2. Visites conseil

Nous vous rappelons la liste des documents à produire lors de chaque visite conseil :

- Les documents distribués aux élèves pendant la séance observée ;
- Le cahier de texte de la classe concernée ;
- La progression pédagogique annuelle de la classe concernée ;
- La fiche de renseignements avant inspection (disponible au secrétariat de votre établissement) ;
- La feuille d'auto positionnement « Enseigner, faire apprendre, se former avec le numérique » (disponible sur notre site ainsi que dans les secrétariats des établissements) ;
- Des exemples de CCF élaborés et utilisés lors de la précédente session d'examens ;
- Tout document complémentaire que vous jugerez utile de présenter pour illustrer votre pédagogie.

Nous porterons, cette année, une attention toute particulière sur les points suivants :

- La mise en œuvre des nouveaux programmes ;
- La pratique de démarches pédagogiques rendant l'élève acteur de sa formation comme par exemple la démarche d'investigation (tâche complexe) ;
- La conformité des CCF ;
- Le suivi personnalisé du niveau d'acquisition de compétences des élèves.

3.3. Accompagnement spécifique des personnels contractuels, titulaires 1^{ère} et 2^{ème} année (T1 – T2)

Dans le cadre du PPCR, une campagne d'accompagnement dans leurs pratiques des personnels nouvellement arrivés dans le métier (contractuels et enseignants titularisés au cours des 2 dernières années scolaires T1 – T2) sera menée durant l'année. A ce titre, des formateurs disciplinaires ont été missionnés, pour chaque enseignant concerné, afin d'effectuer une visite d'accompagnement constituée :

- d'une heure d'observation du professeur durant une séance pédagogique en face-à-face élèves ;
- d'une heure d'analyse de pratiques.

4. Evaluations formatives

4.1. Evaluation des élèves par compétences

La grille nationale d'évaluation par compétences est inchangée par rapport à celle de 2019-2020. Elle est disponible en fichier PDF interactif sur notre site disciplinaire académique :

http://www.ac-grenoble.fr/mathsciences/index.php?consignes_ccf_lp

Pour les classes de CAP et de Bac Pro, en mathématiques comme en physique-chimie, nous vous demandons de l'utiliser systématiquement **pour toutes les évaluations**, même si les compétences ne sont pas toutes évaluées.

4.2. Suivi de l'acquisition des compétences

Dans un souci de développer la formation par compétences, un suivi du niveau d'acquisition des compétences de la grille doit être effectué pour toutes vos classes. Nous vous rappelons qu'à cette fin, des outils numériques sont à votre disposition sur notre site disciplinaire académique : http://www.ac-grenoble.fr/math-sciences/index.php?tic_comp

5. Evaluations certificatives

5.1. Cas atypiques d'élèves de Bac Pro

Concernant les élèves de Bac Pro se trouvant dans des situations particulières :

- élève de Terminale Bac Pro ayant échoué au diplôme intermédiaire l'année précédente (en 1^{ère}) ;
- élève déjà titulaire d'un CAP ou BEP et entrant en 1^{ère} Bac Pro ;
- élève ayant suivi une formation CAP, ne l'ayant pas obtenu, et entrant en 1^{ère} Bac Pro ;
- élève issu d'une 2^{nde} ou 1^{ère} générale ou techno et entrant en 1^{ère} Bac Pro ;
- ...

Il appartient à votre chef d'établissement de contacter la Division des Examens et Concours (DEC5) au rectorat afin d'établir les modalités d'évaluation : CCF ou épreuve(s) ponctuelle(s).

5.2. Consignes pour les CCF

Le tableau ci-dessous synthétise quelques spécificités liées aux évaluations en CCF.

Année scolaire 2020-2021	CCF de mathématiques	CCF de physique-chimie
Première année CAP	Aucune évaluation certificative	Aucune évaluation certificative
Deuxième année CAP	<ul style="list-style-type: none"> • 1 évaluation en fin d'année scolaire • L'évaluation porte sur le <u>programme de 2019</u> • L'évaluation comporte 2 appels • L'évaluation est notée sur 12 points pour une durée de 45 min • Une partie de l'évaluation porte sur des capacités notamment expérimentales en utilisant les TIC 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 évaluation en fin d'année scolaire • L'évaluation porte sur le <u>programme de 2019</u> • L'évaluation comporte 2 ou 3 appels • L'évaluation est notée sur 8 points pour une durée de 45 min • L'usage des TIC n'est pas obligatoire • L'évaluation comporte une partie expérimentale

Année scolaire 2020-2021	CCF de mathématiques	CCF de physique-chimie
2nde Bac Pro	Aucune évaluation certificative	Aucune évaluation certificative
1^{ère} Bac Pro	<ul style="list-style-type: none"> • 1 évaluation en fin d'année scolaire • L'évaluation porte sur le <u>programme de première de 2020</u>. • L'évaluation comporte 2 appels • L'évaluation est notée sur 10 points pour une durée d'environ 45 min • Une partie de l'évaluation porte sur des capacités notamment expérimentales en utilisant les TIC 	<i>(Pour les diplômés rattachés à la grille horaire n°1)</i> <ul style="list-style-type: none"> • 1 évaluation en fin d'année scolaire • L'évaluation porte sur le <u>programme de première de 2020</u>. • L'évaluation comporte 2 ou 3 appels • L'évaluation comporte une partie expérimentale • L'évaluation est notée sur 10 points pour une durée maximale de 60 min • L'usage des TIC n'est pas obligatoire
T^{ale} Bac Pro	<ul style="list-style-type: none"> • 2 évaluations : - une en fin de 1^{er} semestre - une en fin d'année scolaire • Chaque évaluation porte sur le <u>programme de 2009</u> • Chaque évaluation comporte 2 appels • Chaque évaluation est notée sur 10 points pour une durée de 45 min • 3 points sur 10 doivent être consacrés à l'évaluation de capacités notamment expérimentales en utilisant les TIC 	<i>(Pour les diplômés rattachés à la grille horaire n°1)</i> <ul style="list-style-type: none"> • 2 évaluations : - une en fin de 1^{er} semestre - une en fin d'année scolaire • Chaque évaluation porte sur le <u>programme de 2009</u> • Chaque évaluation comporte 2 ou 3 appels • Chaque évaluation est notée sur 10 points pour une durée de 45 min • L'usage des TIC n'est pas obligatoire

L'usage des TIC en physique-chimie n'est pas obligatoire. Néanmoins, comme certains sujets comportent de l'ExAO, il nous est apparu judicieux de permettre aux enseignants qui le souhaitent de pouvoir évaluer cette utilisation des TIC suivant des critères analogues à ce qui se fait déjà en mathématiques. C'est pourquoi une colonne « TIC » apparaît dans la grille en sciences.

Les CCF de mathématiques doivent comporter deux appels examinateur : Un appel d'appropriation en début d'épreuve pour s'assurer que le candidat ait bien compris la situation et la problématique puis un appel TIC.

Les CCF de sciences doivent comporter deux ou trois appels examinateur : Un appel d'appropriation en début d'épreuve pour s'assurer que le candidat ait bien compris la situation et la problématique, puis un ou deux appels pour vérifier notamment les compétences expérimentales.

Actuellement, aucun texte officiel n'est paru pour le diplôme intermédiaire. Nous vous informerons dès qu'ils seront publiés.

Vous trouverez sur notre site disciplinaire académique

http://www.ac-grenoble.fr/mathsciences/index.php?consignes_ccf_lp :

- La page de garde que vous devez inclure à tous les CCF que vous élaborez, ainsi que la grille académique d'évaluation par compétences ;
- Les grilles d'auto-analyse vous permettant de vérifier la conformité de vos sujets par rapport aux attentes institutionnelles ;
- L'accès à l'espace de mutualisation académique. Vous pouvez y déposer ou télécharger des CCF ainsi que des scénarios pédagogiques.

Pour information, la nouvelle réglementation d'examen en CAP, qui rentrera en vigueur à partir de la session 2021, est parue :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/8/30/MENE1921757A/jo/texte>

ainsi que celle pour le Bac Pro, qui rentrera en vigueur à partir de la session 2022 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042080678&dateTexte=&categorieLien=id>

5.3. Absence à un CCF

Conformément à la note diffusée le 9 janvier 2012 dans les établissements, valable pour toutes les disciplines, le motif d'une absence à une situation d'évaluation en CCF est à l'appréciation du chef de centre d'examens et non des enseignants.

En conséquence, si votre chef d'établissement estime le motif recevable, vous devez reconvoquer l'élève absent.

6. Informations d'ordre général

Il n'est toujours pas trop tard pour vous inscrire au Plan Académique de Formation (PAF). Le serveur d'inscription GAlA est ouvert jusqu'au lundi 21 septembre. Vous pouvez consulter l'offre de formation notamment en maths-sciences et vous inscrire sur le site de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) à l'adresse qui suit :

<https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/>

Le tableau de répartition des établissements entre les deux inspecteurs maths-sciences se trouve également sur notre site disciplinaire académique :

<http://www.ac-grenoble.fr/mathsciences/>

Nous vous invitons à le consulter régulièrement ainsi que votre messagerie professionnelle. Ces outils nous permettront de vous transmettre directement documents et informations.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter par courriel.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2020-2021 et vous adressons nos cordiales salutations.

Hervé ENGEAMME

Claude LARQUE

